Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20261019-DELIB1910258-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 – 09
République Française

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 octobre 2026

Convocation affichée et envoyée le 13/10/2026

L'an **deux mille vingt-six et le dix-neuf octobre** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 11
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Mme GUILLET Claire, M. GUILLOU Jean-Michel, M. JAMET Stéphane-Henri, Mme LEGER Médinda, M. REGNAULT Yann.
Absentes excusées : Marion HAMELIN (donne Pouvoir à Claire GUILLET) ; Claire ARBEY (donne Pouvoir à Odile FAURE)
Secrétaire de séance : Yann REGNAULT

DELIBERATION 19.10.26-058 **Devis relatif au remplacement du limiteur de décibels par un modèle plus performant à la salle Alphonse Vettier**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux attributions du conseil municipal ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du limiteur de décibels défectueux actuellement installé dans la salle polyvalente communale par un modèle plus performant afin d'assurer le bon fonctionnement de l'installation de sonorisation et la maîtrise des niveaux sonores ;

Considérant le devis établi par la société I.S.A située à Vezin-le-Coquet, pour un montant total de **4 770 € TTC** ;

Considérant que les travaux comprennent notamment :

- La dépose du limiteur de décibels existant qui ne fonctionne plus et la purge du coffret de sonorisation existant ainsi que le recâblage du coffret de sonorisation ;
- La fourniture et la pose d'un nouveau limiteur de décibels, avec capteur et afficheur ;
- L'installation des contacts de porte côté parking ;
- Le câblage du limiteur sur le contacteur existant ;
- le recâblage de l'alimentation du coffret de sonorisation sur une alimentation pilotée par le limiteur ;
- La fourniture et la pose de deux paires audio analogiques.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20261019-DELIB1910258-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE à la majorité avec 1 abstention :

- ***D'approuver*** le devis de l'entreprise I.S.A relatif au remplacement du limiteur de décibels fixé à 90 Db maximum de la salle Alphonse Vettier, pour un montant de 3 975.00 € HT, soit ***4 770 € TTC.***
- ***D'autoriser*** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- ***De préciser*** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées au budget communal à l'article budgétaire approprié.
- ***De solliciter*** auprès de la Communauté de communes Bretagne Romantique (CCBR) l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant de l'opération, soit un montant prévisionnel de 2 385 €, sous réserve de l'éligibilité de la dépense et de l'accord de la CCBR.
- ***Que*** le plan de financement prévisionnel de l'opération soit établi comme suit :
    - *Coût total de l'opération : **4 770 € TTC** ;*
    - *Fonds de concours sollicité auprès de la CCBR (50 %) : 2 385 € ;*
    - *Reste à la charge de la commune : **2 385 €.***
- ***De charger*** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

